



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 1er MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 février 2021

Etaient présents : Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND.

Procuration : M. Philippe ARCHIMBAUD à M. Gilbert CHAREYRON

Absents : Mme Anne Christine WO-YEN (excusée), M. Philippe KREBS, M. Jean-Louis BOREL

Secrétaire de Séance : Mme Sophie DURET

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance.
2. Demande de subvention au titre des amendes de police.
3. Annulation du loyer de L'Alandier (restaurant et caveau) février 2021.
4. Annulation du loyer et de la provision de charges de février pour La Poterie (atelier d'artiste Nord).
5. Avenant au bail avec Mme Marie DELAFOSSE (atelier d'artiste Sud).
6. Renforcement du réseau BT à partir du poste LA GRANGE.
7. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2021 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

M. DALMASSO précise que la délibération n°210208-06 portant sur l'aliénation de gré à gré de l'alandier est à modifier ligne n°14 en rajoutant après tous les jours « au maximum en période d'été »

Adopté à l'unanimité

2. Demande de subvention au titre des amendes de police.

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil départemental.

A ce titre, une dotation au titre de l'année 2021 pourra être attribuée pour la commune de Cliousclat sur justification de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

M. Le Maire explique que des panneaux de sécurisation seront installés Route de l'Orée du Bois, qu'une réflexion est menée sur une limitation de vitesse Route de la Combe Bacha.

Ces installations rentrent dans le cadre des amendes de police.

Il convient donc de solliciter l'attribution des amendes de police 2021 auprès du Département de la Drôme.

Adopté à l'unanimité

3. Annulation du loyer de L'Alandier (restaurant et caveau) février 2021.

Le Maire rappelle que les bars et restaurants sont toujours fermés par décision gouvernementale.

Il est proposé d'annuler le loyer du mois février 2021.

M Guy DALMASSO, gérant de l'Alandier, s'est retiré et n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Adopté à l'unanimité

4. Annulation du loyer et de la provision de charges de février pour La Poterie (atelier d'artiste Nord)

Le Maire rappelle que le gouvernement a décidé la fermeture de tous les établissements recevant du public à partir du 30 octobre 2020 pour des raisons d'urgence sanitaire.

L'Atelier d'artistes Nord est impacté par cette décision gouvernementale et ne peut donc pas assurer ses activités.

Il est proposé d'annuler le loyer et la provision de charges du mois de février 2021.

Adopté à l'unanimité

5. Avenant au bail avec Mme Marie DELAFOSSE (atelier d'artiste Sud)

Le Maire rappelle que la commune loue l'atelier d'artiste Sud à Mme Marie DELAFOSSE depuis septembre 2020. Le montant des charges s'élève actuellement à 200€/mois. Le montant perçu par la commune, au vu de la régularisation faite fin décembre 2020, montre que cette provision de charges est trop élevée.

Mme Marie DELAFOSSE a fait une demande afin que la commune baisse le montant mensuel des charges.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de diminuer le montant des charges de Mme Marie DELAFOSSE et de les fixer à 100€/ mois à partir du mois de mars.

Un avenant au bail sera donc signé entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité

6. SDED : Renforcement du réseau BT à partir du poste LA GRANGE

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste la GRANGE	
Dépense prévisionnelle HT	83 143.72 €
Dont frais de gestion : 3 959.22 €	
Plan de financements mobilisés par le SDED	
Financements mobilisés par le SDED	83 143.72 €
Participation commune	Néant

Adopté à l'unanimité

7. Questions diverses

La fibre : Monsieur le Maire s'est renseigné et fait un point sur la question. L'installation est planifiée. La CCVD apporte son soutien financier. Selon les prévisions actuelles, la commune devrait être raccordée fin 2022. Cette date n'est qu'une prévision et n'est en aucun cas définitive.

Point COVID-19 : Nouvel arrêté préfectoral du 01/03/2021. Mme SIMIAND en donne lecture : port du masque obligatoire. La Drôme, qui sera désormais placés sous « surveillance renforcée ».

Port du masque de protection obligatoire dans l'ensemble des centres-bourgs et des centres villes.

Fin du conseil : 20h12

